

Le président: Je n'ai pas cru comprendre qu'il y aura une exclusion, mais plutôt une limitation de la quantité susceptible d'entrer au pays.

Le sénateur McIlraith: Alors permettez-moi d'utiliser le mot «restriction». A l'heure actuelle, il y a une différence de prix à la consommation d'environ 10 c. la douzaine. Si nous refusons l'accès des magasins à succursales au produit moins cher n'est-il pas raisonnable de supposer que le consommateur paiera le prix supérieur et que la différence de prix sera transmise directement au consommateur par l'utilisation de ce mécanisme? La loi précédente qui est encore en vigueur répartissait la différence de prix entre tous les contribuables. N'est-ce pas là essentielle l'effet de cet article en ce qui concerne les œufs et les dindes?

M. McKennirey: Envisageons la question sous l'angle théorique. Les producteurs d'œufs et de dindes, sauf erreur s'adressent au gouvernement depuis un certain nombre d'années. Dans les mauvaises années, ils réclamaient de l'aide. Puis, à d'autres moments, il y avait pénurie et les prix fluctuaient.

Le sénateur McIlraith: Oui, je comprends cela.

M. McKennirey: Le gouvernement a conseillé aux producteurs de remettre eux-mêmes de l'ordre dans leur affaires et d'établir un système de gestion des approvisionnements pour prévenir une situation où la pénurie succéderait à la surabondance. A certains moments, les producteurs sollicitaient une aide et à d'autres le consommateur payait le prix fort à cause de pénuries. Voilà pourquoi le gouvernement a conseillé aux producteurs de mettre sur pied un système de gestion des approvisionnements. Cette gestion, bien entendu, et tout ce qui en découle seraient sous la surveillance du gouvernement afin d'éviter l'adoption de pratiques monopolistiques permettant l'extorsion. Les représentants des consommateurs ont jugé que, à tout prendre, ce système méthodique de production et de commercialisation au Canada serait préférable pour le consommateur aux fluctuations qui existaient auparavant. On a adopté cette méthode, estimant qu'à la longue le consommateur en bénéficierait, car ainsi la production se normaliserait et l'approvisionnement se régulariserait. Le gouvernement n'avait nullement l'intention d'isoler complètement les marchés canadiens des marchés nord-américains, ni des fluctuations des prix à long terme, d'origine industrielle ou internationale. On a donc estimé que c'était la meilleure solution, tant pour le consommateur que pour le producteur.

Il est vrai que la gestion des approvisionnements supprime la nécessité d'accorder diverses subventions aux termes de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Toutefois, la gestion des approvisionnements ne peut être efficace que si elle n'est pas dérégulée de temps à autre par des importations à bas prix en provenance des États-Unis. Il y a là un aspect singulier que je pourrais peut-être signaler au comité. Même si la quantité de produits importés en provenance des États-Unis est peu importante, et on en a déjà eu la preuve, les prix en vigueur aux États-Unis feront baisser les prix au Canada par la seule crainte d'une entrée éventuelle des produits américains sur notre marché. Le commerce avec les États-Unis n'a souvent eu que peu d'importance, mais cette situation résulte de la comparaison établie entre les prix dans les deux pays.

Le sénateur McIlraith: Je ne cherchais pas à établir le bien fondé de la mesure mais à déterminer les moyens

d'action du gouvernement. Il reste acquis que si les mesures prises en vertu de cette loi influent de fait sur les prix, elles se manifesteront par une hausse des prix à la consommation. N'est-il pas exact, compte tenu de votre dernière observation, que c'est le consommateur lui-même qui devra assumer la hausse du prix?

Le président: Oui, ceux qui consomment les œufs ou les dindes.

Le sénateur McIlraith: C'est-à-dire le consommateur.

M. McKennirey: Avec votre permission, sénateur il y a une meilleure façon d'exprimer la chose. La modification n'entraîne pas une majoration des prix; elle les empêche de baisser au-dessous d'un certain niveau.

Le sénateur McIlraith: C'est exact, de sorte que le consommateur ne peut pas bénéficier d'une baisse des prix.

M. McKennirey: J'ajouterais une autre mise en garde: on s'entendrait avec nos coéchangistes pour que le volume de marchandises importées l'année d'avant, quel qu'il soit, meilleur prix.

Le sénateur McIlraith: Une pareille restriction ne figure pas dans la loi. Il n'est pas nécessaire de la restreindre au volume de marchandises importées l'année d'avant.

M. McKennirey: C'est tout à fait vrai, sénateur.

Le sénateur McIlraith: On peut donc raisonnablement supposer que le consommateur en achetant le produit comblera directement tout écart de prix afin d'éviter une hausse dans l'intérêt du producteur. Voilà exactement à quoi se résume la mesure.

Le président: Utilisons cette tournure heureuse: si un écart survient, c'est le consommateur qui en fera les frais.

Le sénateur McIlraith: Voyez vous, si je ne m'abuse et si j'en crois les journaux pour ce qui est du prix des œufs, la modification proposée signifierait que le consommateur paierait 10c. de plus pour une douzaine d'œufs chez l'épicer. Vient aussi se greffer à cela une question d'une portée plus vaste qui se rapporte rigoureusement au bill modificateur mais dont on ne traite peut-être pas ce matin. Dans quelle mesure est-il avantageux pour le Canada de majorer le prix des denrées alimentaires à la consommation en période d'inflation alors que les revendications en vue d'une augmentation de salaire se multiplient? Cette question revêt un intérêt considérable dans un contexte plus vaste.

Le président: Il y a bien entendu, des éléments compensateurs.

Le sénateur McIlraith: C'est évident, mais le problème garde toujours son importance. Si la mesure doit s'avérer efficace et avoir tant soit peu d'influence, elle augmentera aussi le prix des denrées de consommation; or, en période d'inflation, le prix des denrées de consommation n'est pas une quantité négligeable.

Le président: Disons, à court terme.

Le sénateur McIlraith: Elle pourrait quelquefois toucher les retraités, ce qui est plutôt à long terme.

Le président: Non, la question est de savoir combien de temps se maintiendra l'approvisionnement canadien en œufs face aux importations à plus bas prix. Combien de temps les producteurs d'œufs pourront-ils tenir le coup?